

Département d'Ille et Vilaine  
 Arrondissement de FOUGERES-VITRE  
 Canton d'Antrain  
 Commune de **ROMAZY**

### PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 9 NOVEMBRE 2023 à vingt heures sur la convocation du 2 NOVEMBRE 2023 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.

**Date de publication** : 2 NOVEMBRE 2023

**Étaient présents** : BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, PARENT Sophie, PELHERBE Laëtitia, TISON Nadine, PARENT Arnaud, BATAIS Loïc

**Était absent** : LEFORESTIER Cédric

**Excusé** :

**Procuration** :

Mme. PELHERBE Laëtitia été désignée comme secrétaire de séance.

### Le compte-rendu de la séance du 3 octobre est adopté à l'unanimité.

#### RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ECOLE

2023 54

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibérations du 18 janvier et 23 janvier 2023 il a été décidé de procéder à la rénovation énergétique des bâtiments de l'école publique Victor Chapelliere. Il indique, par ailleurs, qu'une subvention de 26 273.97 € au titre DETR est accordée sur une dépense de 65 684.92 € HT. Ce montant correspond aux devis présentés par les entreprises ROUAULT et PLIHON pour les travaux et à la somme de 1 550.00 € pour une audit énergétique. Une demande de fonds vert a été déposée également en juin et sera à compléter par des devis complémentaires pour répondre aux normes de rénovation énergétique.

La commune est accompagnée par l'Agence Locale de l'Energie (ALE) du pays de Fougères.

Le programme de travaux inclura une note d'opportunité photovoltaïque sur la toiture de l'école. Certains devis ont été actualisés pour répondre au mieux à la rénovation énergétique de l'école (cf. page 20 de l'audit énergétique).

Monsieur le Maire présente les devis actualisés et le cout du programme :

Remplacement éclairage led	ETS ROUAULT	4 571.79 €	5 486.15€
Remplacement chaudière préfabriqué	ETS ROUAULT	24 383.61 €	29 260€
Remplacement chaudière bâtiment pierre	ETS ROUAULT	23 612.48 €	28 334€
<b>Remplacement et création ventilation</b>	<b>ETS ROUAULT</b>	<b>6 040.92 €</b>	<b>604.09€</b>
Isolation combles caves escalier + Porte	ETS PLIHON	17 227.08 €	20 672.50€
Remplacement 3 vitrages	ETS PLIHON	4 315.28 €	5 178.34€
Audit énergétique	ECIE	1 550.00 €	1 860.00€
Note d'opportunité photovoltaïque	ALE Pays de Fougères	645.00 €	774.00€

Le Montant total de l'opération s'élève à ce jour à la somme **82 346.16 € HT. Soit 92 170.39 TTC**

A ce jour, des installateurs de panneaux photovoltaïque n'ont pas été contactés

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait bénéficier également du FST du département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le programme de travaux tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et les demandes de financement.

#### REMBOURSEMENT ACQUISITION D'UNE BOUILLOIRE

2023 55

Monsieur le Maire informe qu'une bouilloire a été achetée pour le service technique par Madame GUEROC pour un montant de 41.51 €(facture) par conséquent il y a lieu de rembourser à madame Caroline GUEROC la somme de 41.51€

Après en n'avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de procéder au remboursement de la somme de 41, 51 €.

-

#### ADHESION CONVENTION RGPD COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

2023 56

Monsieur le maire rappelle que la Commune a adhéré à la convention RGPD porté par Couesnon Marches de Bretagne et précise qu'il est proposé à la commune de renouveler la convention mutualisée auprès du CDG 35.

La Participation de la commune de Romazy est de 300 € par an. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions avec Couesnon Marches de Bretagne et le CDG 35

#### ADRESSAGE

2023 57

Par délibération du 09 mai 2022, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Lors du conseil municipal du 05 septembre 2023, cette liste a été validé par le conseil en date du 05 septembre 2023

Or Une erreur de dénomination a été constatée (acte notarial datant de 1922) et est à modifier. Il s'agit du lieu-dit les Loges, qui est désormais nommé les Entrées

Le conseil municipal après en n'avoir délibéré décide à l'unanimité que le lieu-dit sera nommé les Entrées.

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023

2023-58

Une demande de subvention pour le CLUB DE LOISIRS, le CATM et LA VIE LIBRE est accordé à hauteur de 180€ pour chaque association

Le conseil municipal après en n'avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder les demandes de subventions pour la Vie Libre et le Club de Loisirs et à 6 voix pour le CATM, Monsieur BATAIS n'ayant pas souhaité participer au vote étant trésorier de l'association.

### QUESTIONS DIVERSES

La décision pour le nettoyage de la salle des fêtes est reportée ultérieurement

: L'ACCA a demandé l'acquisition d'un congélateur et pour des raisons sanitaires, les élus ne souhaitent pas à l'unanimité faire l'acquisition d'un congélateur et invitent l'association à solliciter une subvention à laquelle elle peut prétendre.

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace jeux, des devis sont en cours afin de sécuriser chaque aménagement.

Vente La BIDOIS : Les services du Domaine ont été consultés le 02 novembre 2023, nous sommes donc en attente du retour pour la fixation du prix de vente de la longère.

D'autre part Monsieur le Maire se charge de rencontrer Monsieur et Madame NOURRY locataire actuelle de la parcelle attenante d'une surface de 28 ares sur laquelle se trouvent le plan d'épandage de l'assainissement et le four à pain, afin d'échanger sur une éventuelle mise à disposition du bail pour cette parcelle.

Pour information, Jean Claude Janvier est conseiller en prévention à Couesnon Marches de Bretagne et intervient deux fois par an pour contrôler le défibrillateur de la salle des fêtes.

Horaires ouvertures mairie : Les nouveaux horaires de la mairie sont :

Le lundi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Le mardi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h45 (fermé au public)

Le jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h45

Le vendredi de 09h00 à 13h00

La place de la mairie et l'église seront illuminés par des guirlandes de Noël comme l'année précédente.

Mme TIZON Nadine remplacera Mme STICKER pour la commission des cohésions sociales.

### DIVERS

- ✓ -Le prochain conseil Municipal est prévu le 05 décembre 2023 à 20h00

La séance est levée à 22h00

<b>BESNARD Patrick</b>	<b>BATTAIS Loïc</b>	<b>GUEROC Caroline</b>	<b>LEFORESTIER Cédric</b>
<b>PARENT Arnaud.</b>	<b>PARENT Sophie</b>	<b>PELHERBE Laetitia</b>	<b>TISON Nadine</b>